

Pacte

Mobilisation des acteurs de la communauté « Je DécarbOne » pour contribuer aux objectifs d'économies d'énergie et de décarbonation

Bâti en lien étroit avec l'Etat, « Je DécarbOne » a un double objectif : soutenir et faciliter les économies d'énergie et la décarbonation des filières industrielles, et aider les industriels de l'offre de décarbonation et de l'efficacité énergétique en France à atteindre leur marché.

Membres fondateurs de la communauté « Je DécarbOne », les signataires du présent pacte se mobilisent en faveur des objectifs fixés par le gouvernement de neutralité carbone en 2050 et de réalisation de 10% d'économies d'énergie dans l'industrie.

1- L'Etat a fixé un cap et structuré des financements pour accompagner cette mobilisation

En cohérence avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, inscrit dans la loi énergie-climat en novembre 2019, et avec les efforts engagés dans le cadre du paquet « Fit for 55 » porté au niveau européen lors de la Présidence Française de l'Union Européenne, l'accélération de la lutte contre le changement climatique est une des priorités de l'Etat. L'un de ses objectifs clés est la décarbonation de l'industrie, afin de respecter notre engagement actuel de baisser, entre 2015 et 2030, de 35% nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. L'objectif poursuivi par l'Etat est de faire de la décarbonation un levier de compétitivité et de performance industrielle de notre pays et un axe central de notre action climatique. Il s'agit tout à la fois de réduire, en même temps, nos émissions et notre empreinte climatique, et de développer l'emploi et l'industrie dans notre pays.

Dans le cadre de France Relance, des dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie ont été mis en place pour accélérer les investissements permettant de réduire les émissions de GES à court terme. En particulier, un appel à projet dédié au soutien à la production de chaleur biomasse, ainsi qu'un appel à projets dédié aux projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et décarbonation des procédés, ont d'ores et déjà permis de soutenir 185 projets pour 2,6 milliards d'euros d'investissements dans la décarbonation de l'industrie française (dont un soutien public supérieur à 1 milliard d'euros). Ces projets permettront une réduction globale des émissions de l'industrie française d'environ 3,6 millions de tonnes de CO₂eq par an.

Dans le cadre de France 2030, une enveloppe de 5,6 milliard d'euros a été annoncée le 4 février 2022 par le Premier Ministre Jean Castex pour déployer les solutions de décarbonation des sites industriels:

- 4 milliards d'euros pour le soutien à la décarbonation profonde de sites industriels très émetteurs (par exemple, la sidérurgie, la chimie lourde, le ciment, l'aluminium) ;
- 1 milliard d'euros pour le déploiement de solutions plus matures dans le tissu industriel français, notamment la chaleur bas carbone et l'efficacité énergétique, dans tout notre tissu industriel et dans tous les territoires.
- 610 M€ sont consacrés à l'émergence et l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie, pour accompagner l'innovation et l'industrialisation des solutions en favorisant leur appropriation par les acteurs industriels concernés. L'objectif est également de maximiser les

retombées industrielles en France sur ce marché clef que constitue la décarbonation de l'industrie.

Ces mesures ont été concrétisées en 2022 par plusieurs appels à projets opérés par l'ADEME et un guichet opéré par l'ASP, et se prolongeront au-delà.

2- Les industriels des Nouveaux Systèmes Energétiques et les partenaires de « Je-décarbOne » se mobilisent pour contribuer aux objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 et d'économies d'énergie dans l'industrie.

Avec « Je-décarbOne », les signataires se dotent d'un outil commun pour accélérer de façon concrète la décarbonation de l'industrie française et permettre une meilleure efficacité énergétique :

La plateforme « Je DécarbOne », mise en place par les Nouveaux Systèmes Energétiques avec le soutien de l'Etat à travers l'ADEME facilite la définition et la mise en œuvre effective des projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de décarbonation en mettant en relation les industriels de toute taille et de tout secteur qui souhaitent économiser l'énergie ou se décarboner avec les apporteurs de solutions pour concrétiser leur projet.

Des rencontres d'affaires régulières seront organisées dans les régions françaises et au sein des filières par les Nouveaux Systèmes Energétiques, le CEA, Alice, les CCI, les Régions et l'ADEME en lien avec les entreprises partenaires de « Je DécarbOne » pour aider les industriels à concrétiser leurs projets de décarbonation en s'appuyant sur des solutions européennes et plus particulièrement françaises, mises en avant à travers la plateforme *Je-decarbOne.fr*.

Les signataires se mobilisent pour favoriser le développement d'une filière française d'excellence en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation.

« Je DécarbOne » s'appuie aujourd'hui sur l'implication particulière de 13 entreprises et 29 organisations partenaires. Elle a vocation à continuer à s'enrichir, avec le concours de tous, pour mieux répondre aux besoins de décarbonation de notre industrie.

- Les entreprises partenaires du 1^{er} cercle s'engagent à promouvoir l'offre française et la porter dans leurs projets auprès des industriels cherchant à faire des économies d'énergie ou décarboner leur activité. Ils s'engagent à identifier les solutions les plus prometteuses et les promouvoir auprès de leurs clients.
- Les organisations accompagnant les offreurs de solutions participent à cette mobilisation en incitant leurs membres à faire connaître leurs solutions à travers Je-décarbOne.
- Les organisations accompagnant les entreprises qui cherchent à faire des économies et à se décarboner s'engagent à promouvoir la filière européenne et particulièrement française rassemblée dans « Je DécarbOne », en s'appuyant sur la plateforme et les ateliers IDécarbOne.

- Les CSF accompagnent l'effort de sobriété et établissent ou mettent à jour une feuille de route de décarbonation. Leur implication dans Je-décarbône doit leur permettre d'intégrer pleinement le potentiel des technologies françaises et de participer à leur déploiement. En particulier, les CSF partenaires de « Je Décarbône » - à la date de signature de ce pacte - s'engagent à appuyer cette démarche à travers leurs offreurs de solution et l'animation de leur feuille de route décarbonation : le CSF Industries des Déchets, le CSF Industries du Ferroviaire, le CSF Mines et Métallurgie, et le CSF Solutions Industrie du Futur via son Hub de Filière mis en place avec le soutien de l'Etat.

L'ensemble des signataires réaffirme à travers ce pacte l'objectif partagé de développer une filière française de décarbonation et d'efficacité énergétique pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.